



Reformations  
de  
Luisetide

63

51

Licences de ce Recueil

Commission de 1666. pour la Reformation  
de l'Université.

Arrêt du Parlement de  
1689. portant Règlement  
p<sup>r</sup> le chappelle du Coll. de Beausais.  
De Beausais.

Memoire p<sup>r</sup> Mr Quenon

Contre Mr Goussier, qui demandoit la Procure de Normandie en 1679.  
factum p<sup>r</sup> les Professeurs mariés, & Reflexions, & Des Vies.

factum de la N. de France, Contre M. Du Mesny, qui pretendoit jouir  
du droit d'Emerite, s'étant fait Docteur.

Instruction, ou Memoire pour Mr Du Boulay, contre M. Remy Duret.

Memoire, qui cite les Licences Indulgences des Messagers

memoire de Paquet

Bourgeois, contre  
le Chantre.

memoire

Memoire de M. Remy Duret, pour la Censure de France.  
Seconde Partie. Du factum de la N. de France, Contre les Principaux Docteurs.

Vers pour les Professeurs mariés.

Arrêt de l'Université, Contre M. Le Chantre.

Seconde Partie, Reponse aux Objections.

factum, de la faculté des Arts, Contre les gens mariés.

factum Contre le Sepulchrum des Professeurs de Theologie.

Statuta Gen. Nat. Gall. 1661.

Etat du College de Dormans, Dit de Beausais, par Jean Goussier, Pat.  
1621.

Tarif des Expéditions de Cur de Rome

faustulus, Tragedia, in Portu Blesavo, 1681.

Emile de Lise, p<sup>r</sup> l'affaire de, Corres 1664.

Bartholomew





# AU ROY

*SUR LES VEXATIONS QUE LES PROFESSEURS CELIBATAIRES  
font souffrir aux Professeurs mariez, dans la Faculté des Arts.*



## SONNET.

13

*GRAND Roy dont la Sagesse égale le Courage,  
Le plus Judicieux & le plus grand des Rois ;  
Contre les ennemis des Loix du Mariage  
Nous venons implorer l'équité de vos Loix.*

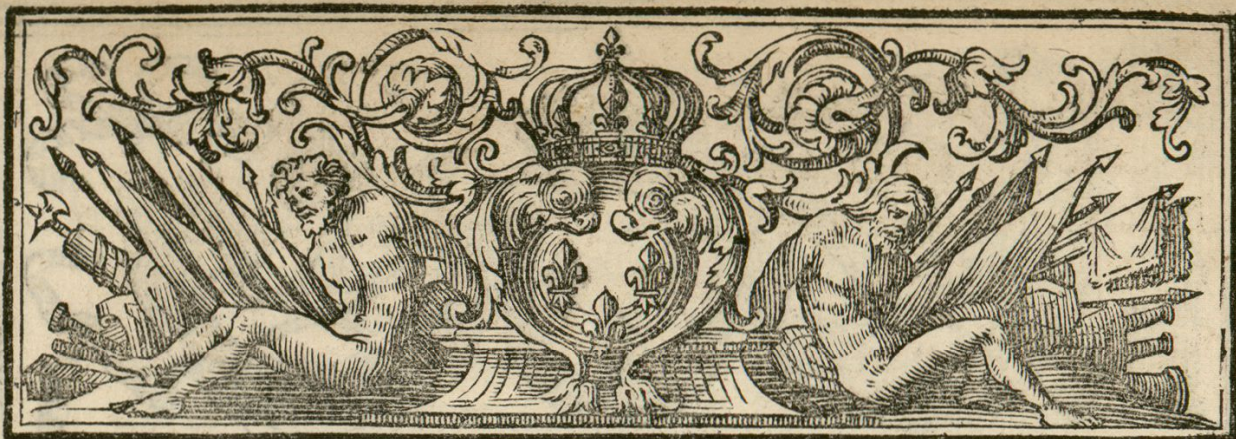
*Vangez un Sacrement à qui l'on fait outrage,  
Tout l'Etat vous convie à défendre ses droits :  
Même interest nous joint, même nœud nous engage,  
Et qui blâme nos vœux condamne vôtres choix.*

*Vangez-vous, vangez-nous d'une telle entreprise ;  
Si Rome au Celibat assujettit l'Eglise,  
Vous sçavez démêler vos interests des siens :*

*Soyez donc favorable en vôtres propre cause ;  
Si vous nous condamnez au joug qu'on nous impose,  
Il faut au Celibat forcer tous les Chrestiens.*

*De Vôtres Majesté,*

*Les tres-humbles & tres obeissants  
sujets, les Professeurs mariez  
de la Faculté des Arts.*



ILLUSTRISSIMO  
GALLIÆ CANCELLARIO,  
INTEGERRIMISQUE SACRATORIS  
CONSILII JUDICIBUS.

**T**U qui summa tenes Themidis modera-  
mina, cujus  
Infantes miseros sustinet æqua manus:  
Ecce tuis hærent pedibus queis nubere probro  
Vertitur, & quibus est Tæda pudica scelus.  
Hos vexant fratres: fratres dicemus, an hostes?  
Fratres, non hostes dicere suadet amor.  
Nos eadem Mater gremio excepitque fovetque,  
Æqualique omnes fecit amore suos.  
Non alios alio ritu sibi fecit Alumnos,  
Nos gremio excipiens omnibus æqua fuit.  
Ut voluit similes nos exantlare labores,  
Sic nos esse pares prorsus honore cupit.  
Hi tamen, hi quorum numerus sua jura tuetur,  
Maternâ tentant exagitare domo.  
Arma parant in nos duri crudelia fratres.  
Nec fratris nomen pectora dura movet.  
Admittunt ultro ad curas, partemque laborum;  
Atque fatigatis præmia cuncta negant.

Ergone sunt tanti Regno qui cœlibe gaudent  
 Vitâ , impune alios ut spoliare queant ?  
 Nec sumus indecores sacris Permessidos undis ;  
 Illius & nostro Carmine Ripa sonat.  
 Quin longè utilius Regno , meliusque futurum est ,  
 Si suus & thalamo restituatur honos.  
 Nos sibi nam vario jungit Respublica nexu ,  
 Uxores , Gnati pignora cara ligant.  
 Hi contrâ ancipites , dubiique vagique videntur ,  
 Omne solum patria est , nullaue certa domus.  
 Nos stabili vinclo Regno Regique tenemur ,  
 Nullaque ab obsequio vis removeere potest.  
 Hi nutant quocumque Noto , quacumque procellâ ;  
 Mobilius studium hinc , mobiliorque fides.  
 Ergo supremæ Themidis magne Arbiter audi ,  
 Atque tuam frustra ne rogemus opem.  
 Vexatos toties nos tandem protege dextrâ ,  
 Et nostros questus auris amica ferat.  
 Vosque , VIRI ILLUSTRES , summiq; Oracula Juris ,  
 Sentiat & vestram Tæda pudica manum.  
 Ipsa redundarent in vos convitia lecti ,  
 Nec parcit summis lingua proterva viris.  
 Quisquis se vinclo potuit sociare jugali ,  
 Huic audent magno vertere vincla probro.  
 Ergo agite injectam Thalamo dispungite labem ,  
 Et Regi gratum perficietis opus.

*Offerebant celsitudini integritatique vestre  
 Facultatis Artium Professores conjugati ,  
 à fratribus suis durè vexati.*



A MONSEIGNEUR  
LE CHANCELLIER.  
SONNET.

**I**LLUSTRE Chancelier du plus grand Roy du monde,  
Oracle de nos Loix, Merveille de nos jours,  
C'est à votre bonté que nous avons recours,  
C'est en votre équité que nôtre droit se fonde.



En vain l'air se noircit, en vain l'orage gronde,  
En vain nos ennemis à nos cris toujours sourds  
Pensent nous étonner par leur ample concours,  
Pourvû qu'à nos clameurs votre bonté réponde.



Le Droit & la Raison sollicitent pour nous,  
Et nous font espérer un Reglement de vous  
Qui vangerà l'affront qu'on fait au Mariage :



Mais quelqu'heureux pour nous qu'en soit l'évenement,  
On aura peine à croire après un tel outrage,  
Que tout nôtre peché ne soit qu'un Sacrement.

De votre Grandeur,

Les tres-humbles & tres obeissants serviteurs,  
les Professeurs mariez de la Faculté des Arts.